

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : LIQUIDE A BULLES - BE FIRST PRO LIGHTING
PRET A L'EMPLOI - 5L, 25L

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Liquide, prêt à l'emploi, permettant la création de très nombreuses bulles
Usage professionnel et grand public

1.2.2. Usages déconseillés Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

LA BOUTIQUE DU SPECTACLE
17, rue Vergniaud
75 013 - Paris - France
T : +33 (0) 1 69 45 00 00 - M : contact@la-bs.com
Site Internet : www.la-bs.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	

Voir Liste numéros d'urgence Europe - Page

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve de respecter les règles générales d'hygiène industrielle.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Phrases EUH : EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3 : Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de Produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)
C08 - C14 alkyl polyglucoside	(n° CAS) 68 515-73-1 / 110615-47-9 (Numero CE) 500-220-1 / 600-975-8	0,918 - 0,99	Skin Irrit 2, H315 Eye Dam. 1, H318
Hydroxypropyl Methylcellulose	(N° CAS) 9004-65-3	0,1 - 1	Non classé
Glycérol	(n° CAS) 56-81-5 (Numero CE) 200-289-5	0,1 - 1	Non classé
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	(n° CAS) 56-81-5 (Numero CE) 200-289-5 (n° Index) 603-096-00-8 (n° Reach) 0162119475104644	0,1 - 1	Eye Irrit 2, H319
Sodium Benzoate	(n° CAS) 532-32-1 (Numero CE) 208-534-8 (n° Reach) 01-2119460683-35	0,1 - 1	Eye Irrit 2, H319

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation	Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau :	Laver la peau avec beaucoup d'eau
Premiers soins après contact oculaire :	Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Premiers soins après ingestion :	Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté.
Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté.
Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 :
"Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant
Autres Informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Assurer une bonne ventilation du poste de travail . Porter un équipement de protection individuel.
Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toutes manipulations.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Glycerol (56-81-5)

France	Nom Local	Glycerol (aerosol)
France	VME (mg/m ³)	10 mg/m ³
	Note (FR)	Valeurs recommandées/admises

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (112-34-5)

UE	Nom Local	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol
UE	IOELV TWA (mg/m ³)	67,5 mg/m ³
UE	IOELV TWA (ppm)	10ppm
UE	IOELV STEL (mg/m ³)	101,2 mg/ m ³
UE	IOELV STEL (ppm)	15ppm
France	Nom Local	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol
France	VME (mg/m ³)	67,5 mg/m ³
France	VME (ppm)	10ppm
France	VLE (mg/ m ³)	101,2 mg/ m ³
France	VLE (ppm)	15ppm
France	Note (FR)	Valeurs réglementaires indicatives

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:	Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Protection des mains:	Gants de protection
Protection oculaire:	Lunettes de sécurité
Protection de la peau et du corps:	Porter un vêtement de protection approprié
Protection des voies respiratoires:	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié
Contrôle de l'exposition de l'environnement:	Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique :	Liquide
Couleur :	Incolore.
Odeur :	Caractéristique.
Seuil olfactif :	Aucune donnée disponible
pH :	5 - 7
Vitesse d'évaporation relative (l'acétatebutylique=1):	Aucune donnée disponible
Point de fusion :	Non applicable
Point de congélation :	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition :	Aucune donnée disponible
Point d'éclair :	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation :	Non applicable
Température de décomposition :	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz) :	Non applicable
Pression de vapeur :	Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C :	Aucune donnée disponible
Densité relative :	Aucune donnée disponible
Solubilité :	Aucune donnée disponible
Log Pow :	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique :	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique :	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives :	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes :	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité :	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë: Non classé

Hydroxypropyl Methylcellulose (9004-65-3)	
DL 50 orale	5200 mg/kg de poids corporel
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (112-34-5)	
DL 50 orale	5660 mg/kg de poids corporel
DL 50 voie cutanée	2764 mg/kg de poids corporel
CL50 inhalation rat (Brouillard/Poussière - mg/l/4h)	> 196 mg/l

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé
 Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Non classé
 Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
 Mutagénicité sur les cellules germinales: Non classé
 Cancérogénicité : Non classé
 Toxicité pour la reproduction: Non classé
 Toxicité spécifique pour certains organes cibles: Non classé
 (exposition unique)
 Toxicité spécifique pour certains organes cibles: Non classé
 (exposition répétée)
 Danger par aspiration : Non classé

RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Toxicité aquatique aiguë: non classé
 Toxicité chronique pour le milieu aquatique non classé

Hydroxypropyl Methylcellulose (9004-65-3)	
CL 50 poisson 1	> 100 mg/l
CE 50 autres organismes aquatiques 1	> 100 mg/l waterflea
CE 50 autres organismes aquatiques 2	> 100 mg/l
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (112-34-5)	
CL 50 poisson 1	1300 mg/l
CE 50 autres organismes aquatiques 1	> 1000 mg/l waterflea
CE 50 autres organismes aquatiques 2	> 10 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Hydroxypropyl Methylcellulose (9004-65-3)	
Log Pow	-5,3
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (112-34-5)	
Log Pow	0,56

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) :	Non applicable
N° ONU (IMDG) :	Non applicable
N° ONU (IATA) :	Non applicable
N° ONU (ADN) :	Non applicable
N° ONU (RID) :	Non applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) :	Non applicable
Désignation officielle de transport (IMDG) :	Non applicable
Désignation officielle de transport (IATA) :	Non applicable
Désignation officielle de transport (ADN) :	Non applicable
Désignation officielle de transport (RID) :	Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR	
Classe(s) de danger pour le transport (ADR) :	Non applicable
IMDG	
Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) :	Non applicable
IATA	
Classe(s) de danger pour le transport (IATA) :	Non applicable
ADN	
Classe(s) de danger pour le transport (ADN) :	Non applicable
RID	
Classe(s) de danger pour le transport (RID) :	Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) :	Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG) :	Non applicable
Groupe d'emballage (IATA) :	Non applicable
Groupe d'emballage (ADN) :	Non applicable
Groupe d'emballage (RID) :	Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement :	Non
Polluant marin :	Non
Autres informations :	Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre	Non applicable
- Transport maritime	Non applicable
- Transport aérien	Non applicable
- Transport par voie fluviale	Non applicable
- Transport ferroviaire	Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH
 Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH
 Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16 : Autres informations

Sources des données :

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations :

Aucun(e).

Texte intégral des phrases H et EUH:

Eye Dam 1	Lésions oculaires graves / irritation oculaire , Catégorie 1
Skin Irrit 2	Corrosif / irritant pour la peau , Catégorie 2
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande

NUMERO D'URGENCE - EUROPE

Austria	Poison Control Centre - Emergency helpline:	+43 1 406 43 43
Belgium	Centre Antipoisons / bruxelles	070 245 245
Bulgaria	National Toxicology Center,	+359 2 9154 233
Croatia	Poison Control Centre	+385 1 23-48-342.
Czech Republic	Toxikologické informační středisko	+420 224 919 293
Denmark	Bispbjerg Hospital - Giftlinjen ring	82 12 12 12
Estonia	Poisoning Information Centre	16 662
Finland	Poison Information Centre	09 471977
France	Orfila	+33 1 45 42 59 59
Germany	Giftnotruf Berlin, Emergency telephone:	+49 30 19240
Greece	Poison Information Centre	+30 2107793777
Hungary	Health Information - Toxicological Service	+36 80 20 11 99
Iceland	Landspítali - Poison Centre	543 2222
Ireland	Poisons information center of ireland	01 809 2166
Italy	Centro anti veleni	+39 02
Latvia	Valsts Toksikoloģijas centrs	+ 371 67042473 or 112
Lithuania	Nuody Centras	+370 687 533 78
Luxembourg	Belgian Poison Center	+352 8002-5500.
Netherlands	Nationaal vergiftigingen informatie centrum	030 274 88 88
Norway	Giftinformasjonen	22 59 13 00
Portugal	CIAV	808 250 143
Romania	Centru de Control Otravă	+402 212 106 282
Slovakia	Narodné Toxikologické Informačné Centrum	+421 (0) 2 5477 4166
Spain	Urgencias toxicológicas	+34 91 562 04 20
Sweden	Giftinformationscentralen (Sverige)	08 33 12 31
United Kingdom	UK National Poisons Emergency number	+44 870 600 6266